



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE CHAMBERY
CANTON D'AIX-LES-BAINS 1
COMMUNE DE SAINT-OURS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2018

Le 6 Mars 2018 à 19 heures 00 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 février 2018 se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Christian REBELLE, Maire

Présents : Mesdames Marie-Eve SAILLET, Emilie GIRAUD, Janine BONNET, Martine GELLOZ ; Messieurs Christian REBELLE, Louis ALLARD, Denis MATHIEUX- PANTIN, Brice FANTIN, Olivier SUPERNANT, M. Hervé CLERC, Patrick MATHIEUX, et Romain REY

Absents excusés: Noëlle BON-BETEMPS, Yannick GUTHLEBEN

A Donné pouvoir à : Noëlle BON-BETEMPS à Christian REBELLE

Secrétaire: Martine Gelloz

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 et aborde les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2018 : approuvé à l'unanimité.

Délibération n°01/2018 : Ouverture de crédit pour la réhabilitation de l'ancienne école

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des dépenses d'investissement ont été réalisées dans le cadre de l'étude de réhabilitation de l'ancienne école par les bureaux d'études auxquels il convient de rajouter le bureau de contrôle APAVE qui doivent être réglées avant le vote du budget primitif, aussi il convient d'ouvrir les crédits nécessaires dans la limite maximum du quart des prévisions budgétaires 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à ouvrir les crédits d'investissement suivant :

- Compte 2313 Op : 1014 Montant : 60 000€

Cette somme sera reprise lors du budget primitif 2018.

Approuve : 13

Refus : 0

Abstention : 0

Délibération n°02/2018 : Attribution d'une subvention à l'Atelier des Arts

Comme discuté dans le précédent conseil Municipal en date du 6 février 2018, une école de musique, de danse, de théâtre et d'arts plastiques est implantée sur la commune de Grésy-sur-Aix, la commune d'Entrelacs et les communes de Saint-Ours et La Biolle, nommée l'Atelier des Arts qui est ouverte à tous.

La subvention d'un montant de 1924.00€ demandée pour l'année 2016/2017 n'a pas été versée à l'association. La participation de la commune était assurée au préalable par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Canton D'Albens. La subvention pour l'année 2016/2017 n'ayant pas été attribuée à l'atelier des Arts, il est également nécessaire de voter son inscription au budget 2018.

Pour l'année scolaire 2017/2018, 12 enfants domiciliés sur Saint-Ours sont inscrits à l'Atelier des Arts.

de l'Atelier des arts en musique, ainsi que 115€/élèves pour 2 élèves de la commune de Saint Ours inscrits auprès de l'Atelier des arts en Danse et en arts plastiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

REJETTE la délibération ci – dessus, à savoir l'attribution et le versement d'une subvention à l'atelier des Arts pour une somme totale de 3 994.00 euros, d'inscrire les dépenses au budget primitif de 2018 et d'autoriser le Maire de signer les documents relatifs au projet

Approuve : 4
Refus : 6
Abstention : 3

Questions Diverses :

- Réhabilitation des chemins ruraux : Mr Le Maire expose les différents projets de réhabilitation des anciens chemins du village, pour permettre et sécuriser les déplacements à pied ou à vélo des habitants sur le village. Ainsi, certaines zones font l'objet d'emplacements réservés dans le PLUI futur.
- Broyeur à végétaux : prochaine disponibilité du broyeur du 12 au 26 mars. Il reste encore des possibilités de réservation.
- Fête des mères : samedi 26 mai – 18h – Salle des fêtes.
- Journée Nettoyage commune : samedi 24 mars 9h-12h.

Les DEMANDES d'URBANISME ACCEPTEES

Signification des abréviations des demandes d'urbanisme :

PC : Permis de Construire

DP : Déclaration préalable

CUB : Certificat d'Urbanisme opérationnel

PCM : Permis de construire modificatif

| | Numéro | Demandeurs | Adresse du Terrain | Parcelle | Nature de la construction | Date Arrêté |
|---------|----------------------|-------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--|
| CU b | 07326517C2023 | M. DEVILLE- CAVELLIN | 771 Route de Ravière | A631, 632,773, 630,1124 | Construction | Rectifié NON REALISABLE 22/02/2018 |
| DP | 07326517C5015 | M. PELTIER | 10 impasse de Chaplottan | A 1430 | Construction d'une Clôture | ACCORDE 21/02/2018 |
| DP | 07326517C5016 | Mme QUEFFELEC | 82 route de Ravières | B1103 et 1104 | Abri de voiture | ANNULATION |
| PC M | 07326516C1017 M01 | M. BOUDERBALA | Chemin de Rougin | A 1446 | Modification Façades | ACCORDE 27/02/2018 |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Fait à Saint-Ours, le 08 Mars 2018
Christian REBELLE, Maire de Saint-Ours

